

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance publique du JEUDI 11 AVRIL 2019

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 5 Avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 27 (pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R., et des Délibérations n° 1 à 25).
26 (pour le vote des Délibérations n° 26 à 31).

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, DERUELLE, MOHAMED, DERGHAL, RYSPERT, CRASNAULT, MONTAGNE, COTTON J.M., DAUMERIE, BIREMBAUT, DENIS, BRAILLY, DELCROIX, MIRASOLA, DUPONT, ATTEN (pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R., et des Délibérations n° 1 à 25), BELOUCIF, THUROTTE, D'HERBECOURT, DUCHEMIN, HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, BOUCOT, DRICI.

Ont donné pouvoir : Monsieur COTTON D., (pouvoir à Monsieur CRASNAULT), Monsieur CHERRIER (pouvoir à Madame MOHAMED), Madame LEMOINE (pouvoir à Monsieur DERUELLE), Madame PERTOLDI-MILLET (pouvoir à Monsieur BRAILLY), Madame ATTEN (pouvoir à Monsieur DERGHAL, pour le vote des Délibérations n° 26 à 31), Madame DE WEVER (pouvoir à Monsieur COTTON J.M.), Madame LEHUT (pouvoir à Madame HEBBAR), Monsieur RIFKI (pouvoir à Monsieur DAUMERIE), Monsieur VILLARS (pouvoir à Monsieur BELOUCIF).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DERGHAL.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne **Monsieur DERGHAL Akim** comme Secrétaire de Séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire répond à la question de Madame Sabine HEBBAR, Conseillère Municipale.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis sa précédente réunion.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 Mars dernier est adopté à **l'Unanimité des présents.**, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 Mars dernier est adopté par **33 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE.**

Ont voté contre le procès-verbal : MMES. HEBBAR, LEHUT.

**DELIBERATION N° 1 : RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT SUITE À L' ADHÉSION DE LA
COMMUNE D'EMERCHICOURT.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ABROGE** la délibération n° 10 du 7 Mars dernier relative à la mise en place d'un accord local pour la recomposition du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut.
- **PROCEDE** à l'élection des 10 Conseillers Communautaires selon les modalités précisées à l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

—————

L'Assemblée est invitée à désigner ses **dix Conseillers Communautaires** à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.).

A l'appel des candidatures, **deux listes** sont déposées, à savoir :

- **Liste « *Denain a de l'avenir* » :**

- 1 – Madame DUFOR-TONINI Anne-Lise
- 2 – Monsieur COTTON Daniel
- 3 – Madame MOHAMED Yamina
- 4 – Monsieur MONTAGNE Christian
- 5 – Madame DENIS Annie
- 6 – Madame D'HERBECOURT Isabelle
- 7 – Monsieur DUCHEMIN Sébastien
- 8 – Monsieur DAUMERIE Gérard
- 9 – Madame DUPONT Nadine
- 10 – Monsieur DERGHAL Akim

- **Liste « *Ensemble Denaisiens* » :**

- 1 – Madame HEBBAR Sabine

L'opération de vote, en la présence de **Monsieur DERGHAL Akim, secrétaire, Monsieur DUCHEMIN Sébastien, Madame DE MEYER Juliana, assesseurs**, ont donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers appelés à voter :	35
- Nombre de votants :	35
- Bulletins blancs ou nuls :	4
- Nombre de suffrages exprimés :	31
- Nombre de sièges à pourvoir :	10
- Quotient :	3,1 (<i>arrondi à 4</i>)

- **PREMIERE REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL :**

- Liste « *Denain a de l'avenir* » : 27 VOIX/4 soit **6 sièges**.
- Liste « *Ensemble Denaisiens* » : 4 VOIX/4 soit **1 siège**.

● **DEUXIEME REPARTITION A LA PLUS FORTE MOYENNE :**

- Liste « *Denain a de l'avenir* » : $27 / (6+1) = 3,85$
- Liste « *Ensemble Denaisiens* » : $4 / (1+1) = 2$

2^{ème} itération :

- Liste « *Denain a de l'avenir* » : $27 / (7+1) = 3,375$
- Liste « *Ensemble Denaisiens* » : $4 / (1+1) = 2$

3^{ème} itération :

- Liste « *Denain a de l'avenir* » : $27 / (8+1) = 3$
- Liste « *Ensemble Denaisiens* » : $4 / (1+1) = 2$

● **A OBTENU :**

- Liste « *Denain a de l'avenir* » : 9 sièges.
- Liste « *Ensemble Denaisiens* » : 1 siège.

■ **Sont donc élus Conseillers Communautaires :**

- 1 – Madame DUFOR-TONINI Anne-Lise
- 2 – Monsieur COTTON Daniel
- 3 – Madame MOHAMED Yamina
- 4 – Monsieur MONTAGNE Christian
- 5 – Madame DENIS Annie
- 6 – Madame D'HERBECOURT Isabelle
- 7 – Monsieur DUCHEMIN Sébastien
- 8 – Monsieur DAUMERIE Gérard
- 9 – Madame DUPONT Nadine
- 10 – Madame HEBBAR Sabine

**DELIBERATION N° 2 : RÉNOVATION/CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT –
EQUIPEMENT. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°
2018-010.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'évolution des crédits de paiements pour l'année 2019 et 2020, comme suit :

	Dépenses antérieures	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Dépenses 6 578 368,59 € TTC	147 102.78 (dont 126 762.78 € TTC mandaté en 2018)	476 869.49€ TTC (dont 170 489.70 € TTC report 2018 et 306 379.79 € TTC inscription 2019)	1 959 952.34 € TTC	1 713 152.35 € TTC	1 347 661.75 € TTC	937 593.47 € TTC
	2,24 %	7,20%	29,79%	26,04%	20,49%	14,25%
Recettes 1 000 000,00 € TTC	300 000,00 € TTC		500 000,00 € TTC	200 000,00 € TTC		
	30,00 %		50,00%	20,00%		

DELIBERATION N° 3 : BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019.

Après en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ARRETE** le Budget Primitif 2019 à la somme de **53.660.662,78 €** :

- Section d'investissement	23.298.926,46 €
- Section de fonctionnement	30.361.736,32 €

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **6.668.786,32 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

Ont voté contre : MM. HEBBAR, DE MEYER, LEHUT, DANDOIS, BOUCOT.

S'est abstenu : Monsieur DRICI.

DELIBERATION N° 4 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS COMMUNAUX – ETAT 1259 COM – EXERCICE 2019.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **MAINTIENT** les taux d'imposition de l'année 2018, soit :

TAXES	TAUX Année 2018	TAUX année 2019	BASES NOTIFIEES EN 2018	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	25,04%	25,04%	9.883.000 €	2.474.703 €
Foncier bâti	28,41%	28,41 %	11.244.000 €	3.194.420 €
Foncier non bâti	69,61%	69,61%	57.600 €	40.095 €
Produit attendu de la fiscalité directe locale				5.709.218 €

- **MAINTIENT** à **15 %** de la valeur locative moyenne, l'abattement général à la base appliqué aux bases de taxe d'habitation.

DELIBERATION N° 5 : BUDGET ANNEXE. RUCHE D'ENTREPRISES. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ARRETE** le Budget Primitif 2019 de la Ruche d'Entreprises à la somme de **786.645,00 €** :

- Section d'investissement	474.083,00 €
- Section d'exploitation	312.562,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **8.163,00 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.

DELIBERATION N° 6 : FINANCES. SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE ET DE SA CONTRIBUTION AU SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** de la CAPH, l'attribution de Fonds de concours relatifs aux programmes d'investissement suivants :

- **132 906 €** pour l'aménagement de la Maison de la Justice et création d'un bureau de Police Municipale.
- **487 490 €** pour la rénovation des bâtiments communaux – programme 2019.
- **443 130 €** pour la rénovation et requalification des voiries et espaces publics – programme 2019.

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont d'un montant limité à 50% de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

● **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

DELIBERATION N° 7 : RÉNOVATION DU STADE BAYARD (PHASE 1 – EQUIPEMENT FOOTBALLISTIQUE). DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS À ENJEUX STRATÉGIQUES DÉPARTEMENTAUX (2019-2020). DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL (FFF).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPROUVE** le budget et le plan de financement de l'opération, comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux préparatoires	70 000 €	D.P.V.	1 000 000 €
Réfection terrain engazonné	150 000 €		
Terrain synthétique	500 000 €	PTS à enjeux départementaux	300 000 €
Equipements sportifs	80 000 €		
Création piste athlétisme 110m	200 000 €	FAFA	65 000 €
Aménagement des espaces périphériques	100 000 €	Dispositif EQSP (région)	100 000 €
Clôture du site	75 400 €		
Portail	4 000 €	FCTVA (16.404% du TTC)	
Nouvelle desserte du stade	673 750 €		389 989 €
Traitement provisoire du parking et parvis (structure schistée)	49 600 €		
Éclairage public	25 000 €	Autofinancement communal €	
Honoraires + études diverses	53 420 €		522 415 €
TOTAL H.T	1 981 170 €		
T.V.A.	396 234 €		
TOTAL DES DÉPENSES TTC :	2 377 404 €	TOTAL DES RECETTES TTC : €	2 377 404 €

● **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention au titre des projets territoriaux structurants à enjeux stratégiques départementaux (2019-2020) pour un montant de **300 000 € TTC**.

● **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention au titre des Fonds d'Aide au Football Amateur pour un montant de **65 000 € TTC**.

● **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention au titre du dispositif des Équipements Sportifs de Proximité de la région Hauts de France pour un montant de **100 000 € TTC**.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire.

DELIBERATION N° 8 : DISPOSITIF D'AIDE D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ SUR L'IMMOBILIER NEUF. DÉCISION D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'attribuer les subventions à chaque accédant suivant :
 - 1 : Madame Mathilde BECHIH **(4.000 €)**.
 - 2 : Monsieur Pascal LENQUETTE **(5.000 €)**.
 - 3 : Monsieur Simon TROUSSELLE et Madame Justine PAILLOUSSE **(5.000 €)**.
- **DECIDE** d'engager les sommes nécessaires à l'attribution de ces subventions, conformément à l'autorisation d'engagement prévue à cet effet, sur la ligne 824-6745.
- **SIGNE** tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.
- **DECIDE** de verser chacune de ces subventions à l'achèvement des travaux, déclaration qui sera à transmettre par chacun des accédants ci-dessus référencés.

DELIBERATION N° 9 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. EXERCICE 2019.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ARRETE** la liste des subventions à attribuer pour 2019 aux associations et groupements divers (*se reporter au tableau joint en annexe*) et **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions et tout document s'y afférent.

DELIBERATION N° 10 : FETE DU PARC. PARTENARIAT ET FINANCEMENT.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'organisation de la « Fête du Parc » sous la forme en 2019 d'un « Festival américain » par l'association « Bikers and Co », les samedi 29 et Dimanche 30 Juin 2019, au Parc Emile Zola.
- **ACCORDE** une participation financière de **3.400€** à la dite association pour organiser cette manifestation.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention de partenariat et de financement, sur l'organisation du « Festival Américain » avec l'association « Bikers and Co », ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 11 : PARTICIPATION COMMUNALE 2019 AU S.I.A.D. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE DENAIN, ESCAUDAIN, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN, HAULCHIN ET HÉLESMES).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **MAINTIENT** une contribution à la fois fiscalisée et budgétaire, se décomposant ainsi :
 - **380.695,22 €** pour la partie fiscalisée sur les trois taxes, à savoir taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - **263.026,11 €** pour la partie budgétisée, versée directement au S.I.A.D. par la Commune.

DELIBERATION N° 12 : APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **DECIDE**

■ **ARTICLE 1 :**

- **d'approuver** les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.

● **ARTICLE 2 :**

- **d'approuver** « *in extenso* » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

■ **ARTICLE 3 :**

Madame le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.

DELIBERATION N° 13 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES (S.I.D.E.G.A.V.).
RAPPORT D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2017.
COMPTES RENDUS ANNUELS DE CONCESSION 2017.
RAPPORT DE L'AGENT DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION À ENGIE (ANCIENNEMENT G.R.D.F.) POUR L'ANNÉE 2017.
RAPPORT DE L'AGENT DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION À ENEDIS (ANCIENNEMENT E.R.D.F.) POUR L'ANNÉE 2017.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **PREND ACTE ET ENTERINE** le compte rendu d'activités 2017 et tous les documents fournis du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes.

Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.

DELIBERATION N° 14 : PERSONNEL TITULAIRE.
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ARRETE** le tableau des effectifs à temps non complet (*création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 25 heures hebdomadaires*).

DELIBERATION N° 15 : MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DENAIN – ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF RATTACHÉ À LA COLLECTIVITÉ.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ACCEPTÉ** la mise à disposition d'un Adjoint d'Animation Territoriale à raison de 35 heures hebdomadaires au Centre Communal d'Action Sociale de Denain à compter du 1^{er} Juillet 2019.

Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an. Pendant cette période, l'agent continue à percevoir sa rémunération de la Ville de Denain sans aucun complément de rémunération ou aucun avantage annexe de la part de l'Etablissement de destination.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de l'agent.

DELIBERATION N° 16 : REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DU MUSÉE MUNICIPAL, DE L'ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES E. DÉCAILLON ET DES GALERIES PICASSO. MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1 AU MARCHÉ 2018/23 – TRANCHE OPTIONNELLE 1.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à rédiger et signer la modification de marché n° 1 relative aux travaux supplémentaires (*ensembles menuisés de la Maison de Justice et du Droit*). (*Ces travaux représentent une plus-value de 42 991,13 € HT (51 589,36 € TTC)*). *A ce jour, la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1 ont été affermies, pour un montant de 296 800,12 € HT – 356 160,14 € TTC, soit une augmentation de 14,48 % des travaux*) et tout document afférent à cette affaire.

DELIBERATION N° 17 : RÉNOVATION DU MUSÉE MUNICIPAL. MODIFICATION DE MARCHÉ N° 3 AU MARCHÉ 2017/56 RELATIF À LA RESTAURATION DES FAÇADES DU MUSÉE MUNICIPAL.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à rédiger et signer la modification de marché relatif aux travaux supplémentaires (*agrandissement des 4 menuiseries situées sur la façade avant des deux annexes du Musée Municipal*) et tout document afférent à cette affaire. (*Ces travaux représentent une plus-value de 11 920 € HT (14 304 € TTC)*). *Le total des modifications de marché équivaut à 5,9 % du montant de marché, toutes tranches confondues*).

DELIBERATION N° 18 : ECOLE PATRICK ROY. APPLICATION DES PÉNALITÉS DE RETARD POUR LES ENTREPRISES TITULAIRES DES MARCHÉS DE TRAVAUX.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ACTE** qu'aucune pénalité ne sera appliquée aux Décomptes Généraux et Définitifs des entreprises DAINVILLE, TITECA, SODIPROF, LOISON, JARDINS 2000 et EJL.

● **ACTE** que des pénalités seront appliquées ultérieurement à l'équipe de Maîtrise d'oeuvre ainsi qu'aux entreprises BALESTRA et AD THERMIC.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 19 : RUCHE D'ENTREPRISES. CRÉATION D'UN ESPACE DE COWORKING. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** la création d'un espace de coworking au sein de la Ruche d'Entreprises.
- **VALIDE** les principes de fonctionnement du service.
- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessous :

PRESTATION	TARIF H.T.
Accès à l'espace coworking 1h	4€
Accès à l'espace coworking 1 demi-journée (ou 4 heures consécutives)	15€ (soit 3,75€/h)
Accès à l'espace coworking 1 journée	28€ (soit 3,5€/h)
Formule abonnement espace coworking 20h (validité 3 mois)	64€ (soit 3,2€/h)
Formule abonnement espace coworking 40h (validité 6 mois)	120€ (soit 3€/h)
Tarif étudiant post bac résidant denaisien	-50% sur toutes les formules
Tarif étudiant post bac résidant hors commune	-25% sur toutes les formules
Plateau petit-déjeuner	3€/ personne
Pack papeterie	8€
Clef USB	4,5€

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 20 : AFFAIRES IMMOBILIÈRES. TARIFICATION DES LOCATIONS DE BUREAUX, ATELIERS, DOMICILIATIONS, SALLES DE RÉUNION, BUREAUX ÉQUIPÉS, SERVICES LIÉS À LA LOCATION ET SERVICES À LA CARTE – RUCHE D'ENTREPRISES – 350 RUE ARTHUR BRUNET À DENAIN (BD 1666) – ADDITIF AUX DÉLIBÉRATIONS N° 18/1 DU 19 OCTOBRE 2017, N° 15 DU 20 DÉCEMBRE 2017 ET N° 3 DU 30 MAI 2018.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'application de la TVA sur les loyers de base appliqués au sein de la Ruche d'Entreprises pour la location de locaux nus à usage commercial ou professionnel.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 21 : AFFAIRES FONCIERES. OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COLLECTIVITE EN 2018.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de l'état et du contenu du rapport portant sur l'action de la Collectivité en matière de politique immobilière pour l'année 2018.

DELIBERATION N° 22 : PROPRIETE COMMUNALE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE NON BÂTI À PARTENORD HABITAT – RUE PATRICK ROY À DENAIN (AV 369). MODIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N° 11 DU 13 DÉCEMBRE 2018.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'acquisition à Partenord Habitat d'un immeuble non bâti sis rue Patrick Roy à DENAIN (*relevé de propriété : 50 résidence Jacques Brel*), cadastré section AV n° 369 pour une surface de 911 m² au prix de 2 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et /ou un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 23/1 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. ECOLE VICTOR HUGO, 38 RUE VICTOR HUGO. AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE DÉMOLITION DE LOCAUX ANNEXES ET LA RÉNOVATION DE L'ANCIEN LOGEMENT À DES FINS D'UTILISATION SCOLAIRES.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de démolir les annexes de l'ancien logement, ainsi que le mur longeant la ruelle de l'Asile et le garage attenant à l'établissement scolaire. L'objectif étant de concrétiser l'aménagement d'un parvis afin de sécuriser l'accès des enfants et des parents d'élèves au site.
- **DECIDE** de rénover l'ancien logement afin d'intégrer le nouvel espace cuisine en lieu et place du local informatique qui sera déplacé dans l'espace jeux. Les locaux existants à l'étage seront rénovés, isolés en périphérique et affectés à des usages de stockage.
- **DECIDE** de réaliser un accès direct au bureau du chef d'établissement par la cour de récréation en remplacement de l'ouvrage menuisé PVC existant.
- **APPROUVE** ces dispositions.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, la Déclaration Préalable de travaux pour le projet de démolition de locaux annexes et la rénovation de l'ancien logement à des fins d'utilisation scolaires et tout autre document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 23/2 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. GALERIES DES EXPOSITIONS PABLO PICASSO ET MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT, RUE SALENGRO : DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX RELATIFS AU REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'OUVRAGE. DEMANDE DE PROJET ERP RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMMISSARIAT DE POLICE MUNICIPALE ET À L'EXTENSION DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, la Déclaration Préalable de travaux relatifs au remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'ouvrage et la demande de projet ERP relative à la création d'un commissariat de police municipale et à l'extension des locaux de la Maison de la Justice et du Droit, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 23/3 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT : DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉNOVATION/CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, le dossier de demande de permis de construire pour la Rénovation/Construction du Groupe Scolaire Berthelot, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 24 : AVIS MUNICIPAL SUR L'EXTENSION DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE DOUCHY-LES-MINES – SIAVED.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'augmentation de capacité du centre de valorisation énergétique dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.

DELIBERATION N° 25 : DEMANDE DE DÉLÉGATION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT DES DISPOSITIFS D'AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE EN LOCATION, DE DÉCLARATION PRÉALABLE À LA MISE EN LOCATION ET DE DÉCLARATION PRÉALABLE À LA DIVISION DE LOGEMENTS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Madame le Maire à demander la délégation de la mise en place des dispositifs d'Autorisation Préalable à la Mise en Location (*APML*), de la Déclaration Préalable à la Mise en Location (*DPML*) et de l'Autorisation Préalable à la Division de logements (*APD*) à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, compétente en la matière.
- **APPROUVE** les dispositions de mise en œuvre de ces dispositifs.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour rendre opérationnels ces dispositifs.

DELIBERATION N° 26 : SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET RÉUSSITE SCOLAIRE : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PETITS-DÉJEUNERS » DANS LES ÉCOLES PRÉÉLÉMENTAIRES ET ÉLÉMENTAIRES DE DENAIN.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif : « *Petits déjeuners* » dans les écoles préélémentaires et élémentaires de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « *Petits déjeuners* » sur la commune de DENAIN, avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, ainsi que les éventuels avenants et tous autres documents se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 27 : POLITIQUE DE LA VILLE.
PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la programmation des actions en Politique de la Ville pour l'année 2019, telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

Axe 1 : Adaptation des cadres de mise en œuvre de l'action publique							
Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
Le cadrage juridique des actions expérimentales d'accompagnement social	X	Ville de Denain	11 400,00 €	2 280,00 €	9 120,00 €		0,00 €
TOTAL 2019 :	1 action		11 400,00 €	2 280,00 €	9 120,00 €	0,00 €	0,00 €

Axe 2 : Insertion / Emploi							
Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
La cellule emploi	X	CCAS de Denain	282 520,00 €	59 454,00 €	59 454,00 €		163 612,00 €
TOTAL 2019 :	1 action		282 520,00 €	59 454,00 €	59 454,00 €	0,00 €	163 612,00 €

Axe 3 : Promotion – Prévention en santé publique							
Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
Du jardin à l'assiette	X	ACSRV	32 528,00 €	5 504,00 €	25 782,00 €		300,00 €
ASV		Ville de Denain	43 650,00 €	11 251,00 €	32 399,00 €		0,00 €
Le laboratoire santé	X	Planète Sciences	10 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €		0,00 €
TOTAL 2019 :	3 actions		86 178,00 €	18 755,00 €	66 181,00 €	0,00 €	300,00 €

Axe 4 : Habitat et renouvellement urbain							
Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
Je cultive mon quartier	X	ACSRV	42 143,00 €	14 921,00 €			27 222,00 €
AGIL	x	La pose	163 500,00 €	13 625,00 €	81 750,00 €	27 250,00 €	40 875,00 €
FTU	x	Ville de Denain	80 000,00 €	40 000,00 €			40 000,00 €
TOTAL 2019 :	3 actions		285 643,00 €	68 546,00 €	81 750,00 €	27 250,00 €	108 097,00 €

Axe 5 : Apprentissages							
Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
Des mots plein la bouche	X	ACSRV	16 346,00 €	2 167,00 €	8 666,00 €		5 513,00 €
Les enfants de l'ACM vous racontent	X	ACSRV	9 246,00 €	1 848,00 €	7 398,00 €		0,00 €
Programme de Réussite Educative		CCAS de Denain	432 882,00 €	122 232,00 €	233 636,00 €	59 014,00 €	18 000,00 €
Médiation en milieu scolaire		Citéo	71 656,00 €	15 716,00 €	15 716,00 €		40 224,00 €
TOTAL 2019 :	4 actions		530 130,00 €	141 963,00 €	265 416,00 €	59 014,00 €	63 737,00 €

Axe 6 : Prévention de la délinquance							
Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
Médiation de quartier en binôme	X	Ville de Denain	14 200,00 €	2 840,00 €	10 400,00 €		960,00 €
Equipement de la police municipale		Ville de Denain	8 395,00 €	6 245,00 €	2 150,00 €		
Extension de la vidéoprotection		Ville de Denain	642 996,00 €	447 802,00 €	195 194,00 €		
TOTAL 2019 : 3 actions			665 591,00 €	456 887,00 €	207 744,00 €	0,00 €	960,00 €

Axe 7 : Citoyenneté et vie sociale							
Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
Projets d'Initiative Citoyenne (PIC)		Association Commerciale Centre-Ville	11 500,00 €	3 450,00 €			8 050,00 €
En route pour les vacances ! Nos Quartiers d'été		ACSRV	10 000,00 €	3 000,00 €			7 000,00 €
TOTAL 2019 : 2 actions			21 500,00 €	6 450,00 €	0,00 €	0,00 €	15 050,00 €

17 Actions	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
Total 2019	1 882 962,00 €	754 335,00 €	689 665,00 €	86 264,00 €	351 756,00 €

● **SOLLICITE** les subventions au taux maximum au titre du Contrat de ville, auprès de l'Europe, de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de tout autre dispositif.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents à ces actions.

● **S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire tel que repris dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION N° 28 : CULTURE. ORGANISATION DU TREMLIN « *DEMAIN FAÎTES DE LA MUSIQUE* ».

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPROUVE** le renouvellement de l'organisation du tremplin musical denaisien intitulé : « *Demain, faites de la musique* ».

● **VALIDE** les modalités d'organisation de ce tremplin, selon les termes du règlement.

● **ENTERINE** les conditions de récompenses des lauréats, à savoir le versement d'un prix de 300€ et la possibilité de se produire sur la scène du concert de la « *Fête de la Musique 2019* », organisé à Denain.

● **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

**DELIBERATION N° 29 : PROGRAMMATION CULTURELLE 2018-2019. DÉFINITION DES TARIFS
(DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE).**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** selon le tableau ci-dessous, le tarif d'entrée à ce spectacle organisé par la Ville de Denain au cours de la saison 2018-2019 :

DATE	TITRE DU SPECTACLE	LIEU	TARIFS
17/05/2019	Soirée Cabaret	Salle Aragon	3 euros (<i>tarif unique</i>)

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

**DELIBERATION N° 30 : ACTIVITE ARTISTIQUE ET CREATION MUSICALE. VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ENSEMBLE RÉGIONAL DE
PERCUSSIONS » DANS LE CADRE D'UNE ACTION CULTURELLE EN LIEN
AVEC LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCORDE** une participation financière de 2500 € à l'association : « *Ensemble Régional de Percussions* ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

**DELIBERATION N° 31 : ORGANISATION D'UN SEJOUR A L'ETRANGER. FIXATION DE LA
PARTICIPATION POUR LES DENAISIENS ET NON DENAISIENS.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACTE** le principe et les modalités du séjour à l'étranger proposé par le voyageur retenu pour les Denaisiens, et les non Denaisiens de plus de 50 ans.
- **FIXE** les tarifs différenciés selon les revenus des participants, et leur lieu d'habitation, comme suit :

Revenus 2017 du foyer déclarés aux impôts avant déductions	Participation de la Ville
25.000 € et moins	450 €
Plus de 25.000 € jusque 40.000 €	300 €
Plus de 40.000 € et NON DENAISIENS	0 €

Les participants régleront leur séjour en 3 versements : 30 % à l'inscription, puis en 2 versements dont le dernier interviendra un mois avant le départ.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette prestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 40.

DENAIN, le 17 Avril 2019.